RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20257
Numéro SIREN : 413 598 558
Nom ou dénomination : CETH²

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2014 sous le numéro de dépôt 43356

1404340402

DATE DEPOT : 13/05/2014

NUMERO DE DEPOT : 2014R043356

N° GESTION : 2010B20257

N° SIREN : 413598558

DENOMINATION : CETH²

ADRESSE : 20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

DATE ACTE : 12/05/2014

TYPE ACTE : Rapport du commissaire aux apports

Antoine LEGOUX

Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris
Chargé d'interventions à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
Expert près les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles
Membre élu à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

CETH²

Société anonyme
au capital de 775.000 Euros

Siège social : 20 rue Quentin-Bauchart
75008 PARIS

RCS PARIS 413 598 558

Rapport du commissaire aux apports chargé de décrire et d'apprécier les avantages particuliers relatifs aux actions de préférence P

155, RUE DE LA POMPE - 75116 PARIS - Tél : +33 1 45 53 20 34 - Fax : +33 9 70 06 19 31
ETBS SECONDAIRE : 2, AV. DE BOURGOGNE - 44500 LA BAULE - Tél : +33 2 40 66 57 57 - Fax : +33 9 70 06 19 31
antoine.legoux@legoux-associes.com - www.legoux-associes.com
N° SIRET : 530 999 036 00011 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 70 530 999 036 – CODE APE : 6920Z
Membre d'une Association Agréée – Le règlement des honoraires par chèques est accepté.

Rapport du commissaire aux apports chargé de décrire et d'apprécier les avantages particuliers relatifs aux actions de préférence P

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Par Ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris en date du 12 mars 2014, j'ai été désigné en qualité de commissaire aux avantages particuliers.

J'ai accompli ma mission conformément aux dispositions des articles L. 228-15, L. 225-147 et R. 225-136 du Code de commerce.

Il m'appartient de décrire et d'apprécier les avantages particuliers attachés aux actions de préférence tels que détaillés dans les projets de statuts, de rapport du Président et de texte des résolutions à l'Assemblée Générale.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations présentées selon le plan suivant :

1. **EXPOSE DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES AVANTAGES PARTICULIERS**

2. **DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DES AVANTAGES PARTICULIERS**

3. **CONCLUSION**

1. EXPOSE DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES AVANTAGES PARTICULIERS

Les termes commençant par une majuscule non définis dans le présent rapport ont le sens qui leur est attribué dans les projets de texte des résolutions à l'Assemblée Générale.

1.1 Société concernée

La société CETH² (ci-après « la Société ») est une société anonyme dont le siège social est situé 20 rue Quentin-Bauchart 75008 PARIS et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 413 598 558.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la conduite de contrats de recherche et de développement ainsi que la construction, l'industrialisation et la commercialisation de procédés et d'appareils de production et d'utilisation de l'hydrogène ;
- la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et
- Toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société a un capital de 775.000 euros divisé en 155.000 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites, libérées et de même catégorie.

1.2 Exposé des motifs

La présente opération a pour objet de créer, en sus des actions ordinaires, une catégorie d'actions de préférence, dites de catégorie P.

1.3 Exposé de l'opération envisagée

Dans le cadre des projets de statuts, de rapport du Président et de texte des résolutions à l'Assemblée Générale qui est soumis aux actionnaires, il est notamment envisagé :

- de créer et d'émettre des actions de préférence dites « Actions P » réservées à des personnes nommément désignées ;

- de modifier corrélativement les statuts de la Société.

1.4 Description des avantages particuliers

Les actions de préférence P bénéficieront des droits spécifiques rappelés ci-dessous, en sus des droits politiques et financiers attachés aux actions ordinaires.

Je précise que la description des avantages particuliers, effectuée ci-après de manière substantielle et simplifiée, ne saurait se substituer à la définition exhaustive de ces avantages particuliers, telle qu'elle figure dans les projets de statuts, de rapport du Président et de texte des résolutions à l'Assemblée Générale.

1.4.1 Caractéristiques des Actions P

A) Droit de remboursement préférentiel sur le Prix de la Vente

En cas de vente simultanée par plusieurs associés, quel que soit le motif, d'un nombre d'actions émises par la Société (les "Actions") quel qu'il soit à l'un des autres associés ou à un tiers (la "Vente"), et si la Vente desdites Actions se fait avec une décote par rapport à la valorisation retenue de ces Actions dans le cadre de l'augmentation de capital en date du 20 mai 2014 ou l'exercice des bons de souscription d'Actions P émis le 20 mai 2014 (les "BSA 2014"), le prix total de Vente dû aux associés cédants (le "Prix") sera réparti de la manière suivante :

a) En premier lieu, entre les associés cédants, proportionnellement au nombre d'Actions cédées par chacun d'eux lors de la Vente, jusqu'à concurrence d'un montant total en euros égal au pourcentage de capital représenté par les Actions cédées par les associés cédants lors de la Vente multiplié par 7.000.000,

b) En deuxième lieu, le solde du Prix, s'il y en a un, sera réparti entre les titulaires d'Actions P, au prorata du nombre d'Actions P cédé par chacun d'eux dans le cadre de la Vente, jusqu'à concurrence d'un montant égal, par Action P, à 85% du prix de souscription (prime d'émission incluse) payé par le titulaire d'Actions P concerné à la Société lors de l'augmentation de capital en date du 20 mai 2014 (le "Prix Préférentiel"), déduction faite des montant reçus au titre du paragraphe (a) ci-dessus,

c) En dernier lieu, le solde du Prix, s'il y en a un, sera réparti de la manière suivante :

1) 80% du solde du Prix sera alloué aux titulaires d'Actions O cédées dans le cadre de la Vente, proportionnellement au nombre d'Actions O qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'Actions O cédées,

2) 20% du solde du Prix sera alloué aux titulaires d'Actions P cédées dans le cadre de la Vente, proportionnellement au nombre d'Actions P qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'Actions P cédées,

En cas de vente simultanée par plusieurs associés, quel que soit le motif, d'un nombre d'Actions quel qu'il soit à l'un des autres associés ou à un tiers, et si la Vente des Actions se fait avec un gain par rapport à la valorisation retenue de ces Actions dans le cadre de l'augmentation de capital en date du 20 mai 2014 et de l'exercice des BSA 2014, le prix total de Vente dû aux associés cédants (le "Prix") par le ou les cessionnaire(s) sera réparti de la manière suivante :

a) si le TRI (tel que défini en annexe du projet de texte des résolutions) du ou des titulaires d'Actions P cédants réalisé à l'occasion de la Vente est inférieur ou égal à 20%, les associés cédants se répartiront le Prix au prorata de leurs Actions cédées, que ce soit des Actions P ou O,

b) si le prix de vente des Actions P cédées excède le montant P20 permettant aux titulaires d'Actions P de réaliser un TRI de 20% à l'occasion de la Vente et est inférieur ou égal au montant P30 permettant aux titulaires d'Actions P cédants de réaliser un TRI de 30% à l'occasion de la Vente, les titulaires d'Actions P cédants rétrocèderont aux titulaires d'Actions O cédants 30% de leurs gains au-delà du montant P20. Les titulaires d'Actions O cédants se répartiront le montant rétrocédé par les titulaires d'Actions P cédants au prorata de leur nombre d'Actions O cédées,

c) si le prix de vente des Actions P cédants excède le montant P30 permettant aux titulaires d'Actions P de réaliser un TRI de 30% à l'occasion de la Vente et est inférieur ou égal au montant P40 permettant aux titulaires d'Actions P cédants de réaliser un TRI de 40% à l'occasion de la Vente, les titulaires d'Actions P cédants rétrocèderont aux titulaires d'Actions O cédants 30% du montant (P30 – P20) et 40% de leurs gains au-delà du montant P30. Les titulaires d'Actions O cédants se répartiront les montants rétrocédés par les titulaires d'Actions P cédants au prorata de leur nombre d'Actions O cédées,

d) si le prix de vente des Actions P cédants excède le montant P40 permettant aux titulaires d'Actions P de réaliser un TRI de 40% à l'occasion de la Vente, les titulaires d'Actions P cédants rétrocèderont aux titulaires d'Actions O cédants 30% du montant (P30 – P20), 40% du montant (P40 – P30) et 50% de leurs gains au-delà du montant P40. Les titulaires d'Actions O cédants se répartiront les montants rétrocédés par les titulaires d'Actions P cédants au prorata de leur nombre d'Actions O cédées.

Dans tous les cas de Vente, pour les besoins des paragraphes susmentionnés, le prix de cession des Actions cédées sera considéré comme étant la somme totale offerte pour l'ensemble des Actions O et des Actions P cédées, quand bien même un acquéreur aurait proposé des prix distincts pour les Actions P et pour les Actions O. Le Prix total de cession ainsi calculé sera ensuite réparti selon les principes stipulés dans la résolution 1.1 du projet de texte des résolutions.

Plusieurs exemples d'application du présent droit de répartition préférentielle en cas de Cession figurent en Annexe du présent rapport.

B) Droit de remboursement préférentiel sur le boni de liquidation

Le produit net de la liquidation (capitaux propres subsistant après (x) réalisation de l'actif, (y) paiement du passif, (z) paiement des frais de liquidation, (produit net de la liquidation) et constituant le boni de liquidation) sera réparti mutatis mutandis selon les principes stipulés dans la résolution 1.1 du projet de texte des résolutions : cette résolution figurant au paragraphe 1.4.1 du présent rapport.

C) Droit de conversion des Actions P en actions ordinaires

Chaque Action P peut être convertie à tout moment sur décision collective extraordinaire des associés.

La conversion des Actions P emportera uniquement transformation des Actions P en Actions O et, en conséquence, aucune augmentation de capital n'aura à être constatée. A compter de leur conversion, les Actions P converties disposeront des mêmes droits que les Actions O, sachant que cette décision sera irrévocable pour les Actions P concernées.

Les Actions P seront converties en Actions O automatiquement dès l'admission des Actions P à la cote d'un marché réglementé, français ou étranger.

1.4.2 Caractéristiques des Bons de Souscription d'actions

Un Bon de Souscription d'actions (ci-après « BSA 2014 ») sera attaché à une Action P, les caractéristiques dudit Bon de Souscription d'actions étant notamment les suivantes :

- les BSA 2014 devront être exercés au plus tard le 31 décembre 2019 et les BSA 2014 qui n'auraient pas été exercés à l'expiration de cette date seront caducs de plein droit ;

- les BSA 2014 ne seront exerçables qu'à la réception de la notification par la Société de la décision du comité de surveillance de la Société constatant la réalisation des conditions d'exercice des BSA 2014, figurant en annexe du projet de texte des résolutions ;

- les BSA 2014 seront exercés en (i) adressant à la Société un bulletin de souscription par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise en main propre au plus tard le 31 décembre 2019 et (ii) procédant dans un délai de 8 jours au paiement du montant correspondant au prix des Actions P souscrites ;

- les Actions P remises au Bénéficiaire BSA 2014 lors de l'exercice de ses BSA 2014 seront soumises à toutes les dispositions statutaires et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été émises.

- les BSA 2014 seront cessibles. Ils seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DES AVANTAGES PARTICULIERS

2.1 Diligences accomplies

A l'effet d'apprécier les avantages particuliers, j'ai accompli les diligences suivantes que j'ai estimées nécessaires :

- Entretien avec la Société et son conseil tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe que pour analyser les modalités juridiques et financières ;

- Examen du projet de statuts ;

- Examen du projet de rapport du Président ;

- Examen du projet de texte des résolutions de l'Assemblée Générale ;

- Compréhension :
 - des différentes catégories d'actions composant et devant composer le capital de la société ;
 - des bons de souscription devant être émis ;

 et analyse des droits attachés.

2.2 Appréciation des avantages particuliers

Selon la doctrine professionnelle applicable à cette mission, il ne m'appartient pas de juger le bien-fondé de l'octroi des avantages particuliers.

Ma mission consiste à fournir une information complète et objective sur la nature de ces avantages et à m'assurer que ces avantages ne sont ni interdits par la Loi, ni contraires à l'intérêt de la Société.

En ce qui concerne le caractère licite de ces avantages, je me suis assuré de leur conformité aux dispositions pertinentes du Code de commerce telles que résultant de l'Ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales. Les avantages particuliers accordés ne sont pas contraires aux dispositions de la réforme précitée.

En matière d'intérêt social, je n'ai pas d'observation particulière : cette émission ayant notamment pour objectif d'intégrer de nouveaux investisseurs et de s'insérer dans le développement d'un projet commun entre les actionnaires actuels et futurs.

Toutefois, il convient de préciser les points suivants sur les avantages particuliers octroyés :

Concernant le droit de remboursement préférentiel sur le Prix de la Vente : il est prévu que les titulaires d'Actions P bénéficieront d'un droit de remboursement préférentiel sur le prix de cession selon les termes et les conditions prévus au sous-paragraphe A du paragraphe 1.4.1 du présent rapport.

En d'autres termes, cet avantage pécuniaire accordé aux actionnaires titulaires d'Actions P représente le soutien financier engagé par les nouveaux investisseurs à ce moment de la vie de votre entreprise. Cet avantage leur permet d'obtenir une sécurité sur le retour de leur investissement financier.

Je vous signale qu'il est important de bien comprendre les modalités envisagées pour l'exercice de ce droit avant de voter dans la mesure où son exercice me paraît complexe à appréhender.

Des exemples sont annexés au présent rapport afin de faciliter la compréhension de cet avantage particulier.

Concernant le droit de liquidation préférentielle, il est envisagé que les titulaires d'Actions P bénéficieront d'un droit à bénéficier de manière plus avantageuse d'un surplus provenant du boni de liquidation dans le cas où les Actions P n'auraient pas été converties en actions ordinaires, tel que cela est précisé au sous paragraphe B du paragraphe 1.4.1 du présent rapport.

En d'autres termes, cet avantage pécuniaire accordé aux actionnaires titulaires d'Actions P représente le soutien financier engagé par les nouveaux investisseurs à ce moment de la vie de votre entreprise. Cet avantage leur permet d'obtenir une sécurité sur le retour de leur investissement financier.

En cas de poursuite normale de l'activité, cette clause particulière des statuts ne serait pas activée.

Je vous signale que cette répartition non homogène du boni de liquidation est prévue par le Code de commerce, dans son article 237-29 qui indique que « sauf clause contraire des statuts, le partage des capitaux propres est effectué entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social ».

Concernant le droit de conversion, il est prévu que les Actions P puissent être converties en actions ordinaires, tel que cela est détaillé dans le sous paragraphe C du paragraphe 1.4.1 du présent rapport.

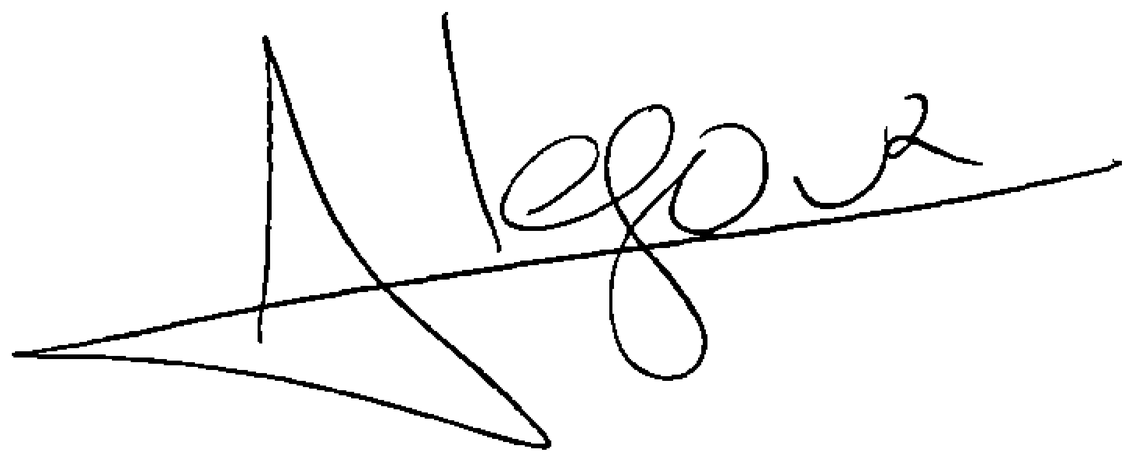
Enfin, un bon de souscription d'actions (BSA 2014) est attaché à une Action P. L'exercice de ce BSA 2014 est défini au paragraphe 1.4.2 et expire 31 décembre 2019.

3. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux et à la date du présent rapport, les avantages particuliers attribués aux actions de préférence et stipulés dans les projets de statuts, de rapport du Président et de texte des résolutions à l'Assemblée Générale de votre société n'appellent pas d'autre observation de ma part.

Fait à Paris, le 12 mai 2014

Antoine LEGOUX



Alegaux

I- Conditions et calendrier de sortie

Valorisation à la sortie	75 000 000
Date de closing financier	[redacted]
Date d exercice de la Tranche 3	[redacted]
Date de la sortie	[redacted]
Type de vente	[redacted]

Nombre de jours avant la sortie	2 283
Nombre entre exercice de la Tranche 3 et la sortie	913
Montant de la vente à distribuer	75 000 000
Nombre d actions	[redacted]
Valeur nominale	[redacted]
Capital social	2 419 820

Nombre d actions de preference	[redacted]
Nombre d actions ordinaires	[redacted]
Part action de preference	[redacted]
Valeur nominale	[redacted]
Valeur par action	[redacted]
Part de la preference 1	[redacted]
Part preference 2	[redacted]
Seuil preference 1	[redacted]
Seuil preference 2	15 201 586
Seuil preference 3	26 498 46[illegible]

Montant disponible pour preference 1	7 000 000
Montant disponible pour preference 2	8 201 586
Montant disponible pour preference 3	11 296 875

II- Table de capitalisation

	Actions O	Actions P	Total
AREVA	32%	36%	34%
ADEME	0%	64%	34%
SPTI Experts	65%	1%	33%
Autres	3%	0%	1%
Michèle Etévenard	2%	0%	1%
Pascal Etévenard	0%	0%	0%
Dominique Etévenard	0%	0%	0%
Catherine Etévenard	[redacted]	[redacted]	[redacted]
Laure Etévenard			
Catherine Martin			
Eric Garnot			
Fabien Auptitre			
Guillaume Doucet			
Nicolas Querriaux			
Pierre Millet			
Total	100,0%	100,0%	100,0%

III- Retrocession TRI

Seuils	Rétrocession
TRI au delà de 20%	30% des gains au dessus du seuil
TRI au delà de 30%	40% des gains au dessus du seuil
TRI au delà de 40%	50% des gains au dessus du seuil

IV- Seuils TRI actions P [redacted]

	20,0%	30,0%	40,0%
AREVA	15 639 681	25 802 258	41 017 227
ADEME	21 648 298	32 986 715	49 477 635
SPTI Experts	312 656	515 819	819 985
Autres	0	0	0
Michèle Etévenard	0	0	0
Pascal Etévenard	0	0	0
Dominique Etévenard	0	0	0
Catherine Etévenard	0	0	0
Laure Etévenard	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Garnot	0	0	0
Fabien Auptitre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Querriaux	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

Alegaux

IV- Montants perçus et rétrocession

Actions O

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Retrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	11 321 293	11 321 293	340 998	11 662 291
ADEME	0	0	0	0	0	0	0
SPTI Experts	0	0	0	22 954 515	22 954 515	691 391	23 645 907
Autres	0	0	0	1 099 664	1 099 664	33 122	1 132 786
Michele Ebevard	0	0	0	620 753	620 753	18 697	639 450
Pascal Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Dominique Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Catherine Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Laure Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Catherine Martin	0	0	0	54 626	54 626	1 645	56 272
Eric Gernot	0	0	0	143 860	143 860	4 333	148 193
Fabien Aupetre	0	0	0	45 781	45 781	1 379	47 159
Guillaume Doucet	0	0	0	11 639	11 639	351	11 990
Nicolas Guerrisse	0	0	0	20 485	20 485	617	21 102
Pierre Miller	0	0	0	118 719	118 719	3 576	122 295
Total	0	0	0	35 375 473	35 375 473	1 065 511	36 440 984

Actions P

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Retrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	14 151 617	14 151 817	0	14 151 617
ADEME	0	0	0	25 190 002	25 190 002	-1 065 511	24 124 491
SPTI Experts	0	0	0	282 908	282 908	0	282 908
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Michele Ebevard	0	0	0	0	0	0	0
Pascal Ebevard	0	0	0	0	0	0	0
Dominique Ebevard	0	0	0	0	0	0	0
Catherine Ebevard	0	0	0	0	0	0	0
Laure Ebevard	0	0	0	0	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0	0	0	0	0
Eric Gernot	0	0	0	0	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0	0	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0	0	0	0	0
Nicolas Guerrisse	0	0	0	0	0	0	0
Pierre Miller	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	39 624 527	39 624 527	-1 065 511	38 559 016

Total

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Retrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	25 472 910	25 472 910	340 998	25 813 908
ADEME	0	0	0	25 190 002	25 190 002	-1 065 511	24 124 491
SPTI Experts	0	0	0	23 237 424	23 237 424	691 391	23 928 815
Autres	0	0	0	1 099 664	1 099 664	33 122	1 132 786
Michele Ebevard	0	0	0	620 753	620 753	18 697	639 450
Pascal Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Dominique Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Catherine Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Laure Ebevard	0	0	0	20 950	20 950	631	21 581
Catherine Martin	0	0	0	54 626	54 626	1 645	56 272
Eric Gernot	0	0	0	143 860	143 860	4 333	148 193
Fabien Aupetre	0	0	0	45 781	45 781	1 379	47 159
Guillaume Doucet	0	0	0	11 639	11 639	351	11 990
Nicolas Guerrisse	0	0	0	20 485	20 485	617	21 102
Pierre Miller	0	0	0	118 719	118 719	3 576	122 295
Total	0	0	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000

Alegaux

	Quote 20%	Rétrocession	Montants versés après rétrocession 20%
AREVA	0	0	14 151 617
ADEME	3 561 704	1 065 511	24 124 491
SPTI Experts	0	0	282 908
Autres	0	0	0
Michele Etievant	0	0	0
Pascal Etievant	0	0	0
Dominique Etievant	0	0	0
Catherine Etievant	0	0	0
Laure Etievant	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Gernot	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quermes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

	Quote 30%	Rétrocession	Montants versés après rétrocession 30%
AREVA	0	0	14 151 617
ADEME	0	0	24 124 491
SPTI Experts	0	0	282 908
Autres	0	0	0
Michele Etievant	0	0	0
Pascal Etievant	0	0	0
Dominique Etievant	0	0	0
Catherine Etievant	0	0	0
Laure Etievant	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Gernot	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quermes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

	Quote 40%	Rétrocession	Montants versés après rétrocession 40%
AREVA	0	0	14 151 617
ADEME	0	0	24 124 491
SPTI Experts	0	0	282 908
Autres	0	0	0
Michele Etievant	0	0	0
Pascal Etievant	0	0	0
Dominique Etievant	0	0	0
Catherine Etievant	0	0	0
Laure Etievant	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Gernot	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quermes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

Total Retrocession	1 065 511

V - TRI Actions P pré rétrocession

TRI AREVA

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 949
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	14 151 617
TRI		18,10%

TRI ADEME

Date de closing financier	01/04/2014	-4 899 993
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	-3 999 958
Date de la sortie	01/07/2020	25 190 002
TRI		33,56%

Alegrix

TRI SPTI Experts

Date de closing financier	01/04/2014	-99 955
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	282 906
TRI		18,10%

VI - TRI Actions P post réinvestissement

TRI AREVA

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 948
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	14 151 617
TRI		18,10%

TRI ADEME

Date de closing financier	01/04/2014	-4 899 993
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	-3 999 956
Date de la sortie	01/07/2020	24 124 491
TRI		22,84%

TRI SPTI Experts

Date de closing financier	01/04/2014	-99 955
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	282 906
TRI		18,10%

Rapport du Commissaire aux avantages particuliers - Exemple n°2

I- Conditions et calendrier de sortie

Valorisation à la sortie	120 000 000
Date de closing financier	[redacted]
Date d'exercice de la Tranche 2	[redacted]
Date de la sortie	[redacted]
Type de vente	[redacted]

Nombre de jours avant la sortie	2 283
Nombre entre exercice de la Tranche 2 et la sortie	913
Montant de la vente à distribuer	120 000 000
Nombre d actions	[redacted]
Valeur nominale	[redacted]
Capital social	2 416 430

Nombre d actions de préférence	[redacted]
Nombre d'actions ordinaires	[redacted]
Part action de préférence	[redacted]
Valeur nominale	[redacted]
Valeur par action	[redacted]
Part de la préférence 1	[redacted]
Part préférence 2	[redacted]
Seuil préférence 1	[redacted]
Seuil préférence 2	15 201 586
Seuil préférence 3	26 498 462

Montant disponible pour préférence 1	7 000 000
Montant disponible pour préférence 2	8 201 586
Montant disponible pour préférence 3	11 296 875

II- Table de capitalisation

	Actions O	Actions P	Total
AREVA	32%	36%	34%
ADEME	0%	64%	34%
SPTI Experts	65%	1%	31%
Autres	3%	0%	1%
Michèle Ehévant	2%	0%	1%
Pascal Ehévant	0%	0%	0%
Dominique Ehévant	0%	0%	0%
Catherine Ehévant	0%	0%	0%
Laure Ehévant	0%	0%	0%
Catherine Martin	0%	0%	0%
Eric Garnot	0%	0%	0%
Fabien Auperin	0%	0%	0%
Guillaume Doucet	0%	0%	0%
Nicolas Guermes	0%	0%	0%
Pierre Millet	0%	0%	0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

III- Rétrocession TRI

Seuils	Rétrocession
TRI au delà de 20%	30% des gains au dessus du seuil
TRI au delà de 30%	40% des gains au dessus du seuil
TRI au delà de 40%	50% des gains au dessus du seuil

III- Seuils TRI actions P [redacted]

	20,0%	30,0%	40,8%
AREVA	15 639 681	25 802 258	41 017 227
ADEME	29 639 258	32 996 715	49 477 835
SPTI Experts	312 656	515 819	819 985
Autres	0	0	0
Michèle Ehévant	0	0	0
Pascal Ehévant	0	0	0
Dominique Ehévant	0	0	0
Catherine Ehévant	0	0	0
Laure Ehévant	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Garnot	0	0	0
Fabien Auperin	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Guermes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

Alegoux

IV- Montants perçus et rétrocession

Actions O

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Rétrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	18 114 070	18 114 070	2 711 733	20 825 803
ADEME	0	0	0	0	0	0	0
SPTI Experts	0	0	0	36 727 225	36 727 225	5 498 181	42 225 406
Autres	0	0	0	1 759 462	1 759 462	263 397	2 022 859
Michèle Ebévard	0	0	0	993 205	993 205	148 686	1 141 891
Pascal Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Dominique Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Catherine Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Laure Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Catherine Martin	0	0	0	87 402	87 402	13 084	100 486
Eric Garnot	0	0	0	230 175	230 175	34 458	264 633
Fabien Auperin	0	0	0	73 249	73 249	10 966	84 214
Guillaume Doucet	0	0	0	18 623	18 623	2 786	21 410
Nicolas Guermas	0	0	0	32 776	32 776	4 907	37 682
Pierre Miller	0	0	0	189 950	189 950	28 436	218 387
Total	0	0	0	56 600 756	56 600 756	8 473 311	65 074 068

Actions P

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Rétrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	22 642 587	22 642 587	-2 100 872	20 541 715
ADEME	0	0	0	40 304 003	40 304 003	-6 330 440	33 973 563
SPTI Experts	0	0	0	452 653	452 653	-41 999	410 654
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Michèle Ebévard	0	0	0	0	0	0	0
Pascal Ebévard	0	0	0	0	0	0	0
Dominique Ebévard	0	0	0	0	0	0	0
Catherine Ebévard	0	0	0	0	0	0	0
Laure Ebévard	0	0	0	0	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0	0	0	0	0
Eric Garnot	0	0	0	0	0	0	0
Fabien Auperin	0	0	0	0	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0	0	0	0	0
Nicolas Guermas	0	0	0	0	0	0	0
Pierre Miller	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	63 399 244	63 399 244	-8 473 311	54 925 932

Total

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Rétrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	40 756 657	40 756 657	610 861	41 367 518
ADEME	0	0	0	40 304 003	40 304 003	-6 330 440	33 973 563
SPTI Experts	0	0	0	37 179 878	37 179 878	5 456 182	42 636 060
Autres	0	0	0	1 759 462	1 759 462	263 397	2 022 859
Michèle Ebévard	0	0	0	993 205	993 205	148 686	1 141 891
Pascal Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Dominique Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Catherine Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Laure Ebévard	0	0	0	33 521	33 521	5 018	38 539
Catherine Martin	0	0	0	87 402	87 402	13 084	100 486
Eric Garnot	0	0	0	230 175	230 175	34 458	264 633
Fabien Auperin	0	0	0	73 249	73 249	10 966	84 214
Guillaume Doucet	0	0	0	18 623	18 623	2 786	21 410
Nicolas Guermas	0	0	0	32 776	32 776	4 907	37 682
Pierre Miller	0	0	0	189 950	189 950	28 436	218 387
Total	0	0	0	120 000 000	120 000 000	0	120 000 000

	Quote 30%	Rétrocession	Montants versus après rétrocession 30%
AREVA	7 002 606	2 100 782	20 541 715
ADEME	11 [illegible] 417	3 407 525	36 896 478
SPTI Experts	139 997	41 999	410 654
Autres	0	0	0
Michèle Etiévent	0	0	0
Pascal Etiévent	0	0	0
Dominique Etiévent	0	0	0
Catherine Etiévent	0	0	0
Laure Etiévent	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Germot	0	0	0
Fabien Augeitre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quermes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

	Quote 10%	Rétrocession	Montants versus après rétrocession 30%
AREVA	0	0	20 541 715
ADEME	7 [illegible]	2 822 915	33 973 563
SPTI Experts	0	0	410 654
Autres	0	0	0
Michèle Etiévent	0	0	0
Pascal Etiévent	0	0	0
Dominique Etiévent	0	0	0
Catherine Etiévent	0	0	0
Laure Etiévent	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Germot	0	0	0
Fabien Augeitre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quermes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

	Quote 40%	Rétrocession	Montants versus après rétrocession 40%
AREVA	0	0	20 541 715
ADEME	0	0	33 973 563
SPTI Experts	0	0	410 654
Autres	0	0	0
Michèle Etiévent	0	0	0
Pascal Etiévent	0	0	0
Dominique Etiévent	0	0	0
Catherine Etiévent	0	0	0
Laure Etiévent	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Germot	0	0	0
Fabien Augeitre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quermes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

Total Retrocession	8 473 311

V - TRI Actions ? prix rétrocession [illegible]

TRI AREVA

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 948
Date d exercice de la Tranche 2	31/12/201[illegible]	0
Date de la sortie	01/07/2020	22 642 58[illegible]

TRI	27,31%

TRI ADEME

Date de closing financier	01/04/2014	-4 899 993
Date d exercice de la Tranche 2	31/12/2017	-3 999 958
Date de la sortie	01/07/2020	40 304 003

TRI	34,88%

Alegoux

TRI SPTI Experts

Date de closing financier	01/04/2014	-99 955
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	452 653

TRI	27,31%

VII - TRI Actions P post rétrocession

TRI AREVA

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 948
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	20 541 715

TRI	25,38%

TRI ADEME

Date de closing financier	01/04/2014	-4 899 993
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	-3 899 958
Date de la sortie	01/07/2020	33 973 563

TRI	30,71%

TRI SPTI Experts

Date de closing financier	01/04/2014	-99 955
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	410 654

TRI	25,38%

Alegaux

I- Conditions et calendrier de sortie

Valorisation à la sortie	140 000 000
Date de closing financier	[redacted]
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017
Date de la sortie	[redacted]
Type de vente	[redacted]

Nombre de jours avant la sortie	2 283
Nombre entre exercice de la Tranche 2 et la sortie	913
Montant de la vente à distribuer	[redacted]
Nombre d'actions	[redacted]
Valeur nominale	[redacted]
Capital social	2 416 430

Nombre d actions de préférence	[redacted]
Nombre d actions ordinaires	[redacted]
Part action de préférence	[redacted]
Valeur nominale	[redacted]
Valeur par action	[redacted]
Part de la préférence 1	[redacted]
Part préférence 2	[redacted]
Seuil préférence 1	[redacted]
Seuil préférence 2	15 201 586
Seuil préférence 3	26 498 461

Montant disponible pour préférence 1	7 000 000
Montant disponible pour préférence 2	8 201 586
Montant disponible pour préférence 3	11 296 875

I- Table de capitalisation

	Actions O	Actions P	Total
AREVA	32%	35%	34%
ADEME	0%	64%	34%
SPTI Experts	65%	1%	31%
Autres	3%	0%	1%
Michèle Etévant	2%	0%	1%
Pascal Etévant	0%	0%	0%
Dominique Etévant	0%	0%	0%
Catherine Etévant	0%	0%	0%
Laure Etévant	0%	0%	0%
Catherine Marin	0%	0%	0%
Eric Germet	0%	0%	0%
Fabien Auperin	0%	0%	0%
Guillaume Doucet	0%	0%	0%
Nicolas Quennes	0%	0%	0%
Pierre Mirat	0%	0%	0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

II- Retrocession TRI

Seuils	Rétrocession
TRI au delà de 20%	30% des gains au dessus du seuil
TRI au delà de 30%	40% des gains au dessus du seuil
TRI au delà de 40%	50% des gains au dessus du seuil

III- Seuils TRI actions P [redacted]

	20.0%	30.0%	40.0%
AREVA	15 039 681	25 802 258	41 017 227
ADEME	21 638 298	32 998 715	49 477 835
SPTI Experts	312 656	515 819	819 985
Autres	0	0	0
Michèle Etévant	0	0	0
Pascal Etévant	0	0	0
Dominique Etévant	0	0	0
Catherine Etévant	0	0	0
Laure Etévant	0	0	0
Catherine Marin	0	0	0
Eric Germet	0	0	0
Fabien Auperin	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quennes	0	0	0
Pierre Mirat	0	0	0

Alegaux

IV- Montants perçus et rétrocession

Actions O

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Rétrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	24 152 093	24 152 093	5 450 260	29 602 353
ADEME	0	0	0	0	0	0	0
SPTI Experts	0	0	0	48 969 633	48 969 633	11 050 687	60 020 320
Autres	0	0	0	2 345 950	2 345 950	529 397	2 875 346
Michèle Etévant	0	0	0	1 324 273	1 324 273	298 841	1 623 114
Pascal Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Dominique Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Catherine Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Laure Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Catherine Morin	0	0	0	118 536	118 536	26 298	142 834
Eric Gernot	0	0	0	306 900	306 900	69 256	376 157
Fabien Aupetre	0	0	0	97 665	97 665	22 040	119 705
Guillaume Doucet	0	0	0	24 830	24 830	5 603	30 433
Nicolas Guermas	0	0	0	43 701	43 701	9 862	53 563
Pierre Minet	0	0	0	253 267	253 267	57 153	310 421
Total	0	0	0	75 467 675	75 467 675	17 030 344	92 498 019

Actions P

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Rétrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	30 190 116	30 190 116	-4 803 916	25 386 200
ADEME	0	0	0	53 738 671	53 738 671	-12 130 391	41 608 280
SPTI Experts	0	0	0	603 537	603 537	-96 016	507 501
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Michèle Etévant	0	0	0	0	0	0	0
Pascal Etévant	0	0	0	0	0	0	0
Dominique Etévant	0	0	0	0	0	0	0
Catherine Etévant	0	0	0	0	0	0	0
Laure Etévant	0	0	0	0	0	0	0
Catherine Morin	0	0	0	0	0	0	0
Eric Gernot	0	0	0	0	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0	0	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0	0	0	0	0
Nicolas Guermas	0	0	0	0	0	0	0
Pierre Minet	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	84 532 325	84 532 325	17 030 344	67 501 981

Total

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Prix de vente avant rétrocession et plus-value	Total avant rétrocession	Rétrocession	Montant total perçu
AREVA	0	0	0	54 342 209	54 342 209	646 343	54 988 552
ADEME	0	0	0	53 738 671	53 738 671	-12 130 391	41 608 280
SPTI Experts	0	0	0	49 573 170	49 573 170	10 954 691	60 527 821
Autres	0	0	0	2 345 950	2 345 950	529 397	2 875 346
Michèle Etévant	0	0	0	1 324 273	1 324 273	298 841	1 623 114
Pascal Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Dominique Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Catherine Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Laure Etévant	0	0	0	44 694	44 694	10 086	54 780
Catherine Morin	0	0	0	118 536	118 536	26 298	142 834
Eric Gernot	0	0	0	306 900	306 900	69 256	376 157
Fabien Aupetre	0	0	0	97 665	97 665	22 040	119 705
Guillaume Doucet	0	0	0	24 830	24 830	5 603	30 433
Nicolas Guermas	0	0	0	43 701	43 701	9 862	53 563
Pierre Minet	0	0	0	253 267	253 267	57 153	310 421
Total	0	0	0	160 000 000	160 000 000	0	160 000 000

	Dette 30%	Rémunération	Montants versus cash rémunération 30%
AREVA	10 182 677	3 046 773	27 141 343
ADEME	11 268 417	2 407 525	50 331 146
SPTI Experts	269 162	60 949	542 589
Autres	0	0	0
Michèle Ebevard	0	0	0
Pascal Ebevard	0	0	0
Dominique Ebevard	0	0	0
Catherine Ebevard	0	0	0
Laure Ebevard	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Germot	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quesnes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

	Dette 30%	Rémunération	Montants versus cash rémunération 30%
AREVA	4 [illegible]	1 755 143	25 386 200
ADEME	10 [illegible]	8 592 446	43 738 696
SPTI Experts	[illegible]	35 087	507 501
Autres	0	0	0
Michèle Ebevard	0	0	0
Pascal Ebevard	0	0	0
Dominique Ebevard	0	0	0
Catherine Ebevard	0	0	0
Laure Ebevard	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Germot	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quesnes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

	Dette 30%	Rémunération	Montants versus cash rémunération 30%
AREVA	0	0	25 386 200
ADEME	[illegible]	2 130 418	41 608 280
SPTI Experts	0	0	507 501
Autres	0	0	0
Michèle Ebevard	0	0	0
Pascal Ebevard	0	0	0
Dominique Ebevard	0	0	0
Catherine Ebevard	0	0	0
Laure Ebevard	0	0	0
Catherine Martin	0	0	0
Eric Germot	0	0	0
Fabien Aupetre	0	0	0
Guillaume Doucet	0	0	0
Nicolas Quesnes	0	0	0
Pierre Millet	0	0	0

Total Retrocession	17 930 344

V - TRI Actions P pré rétrocession [illegible]

TRI AREVA

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 948
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	30 190 116

TRI	33,11%

TRI ADEME

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 903
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	-3 999 954
Date de la sortie	01/07/2020	53 738 071

TRI	43,89%

TRI SPTI Experts

Date de closing financier	01/04/2014	-99 985
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	603 537
TRI		33,31%

VI - TRI Actions P peut nécessiter

TRI AREVA

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 949
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	25 356 700
TRI		38,68%

TRI ADEME

Date de closing financier	01/04/2014	-4 999 993
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	-3 999 956
Date de la sortie	01/07/2020	41 808 280
TRI		38,67%

TRI SPTI Experts

Date de closing financier	01/04/2014	-99 985
Date d'exercice de la Tranche 2	31/12/2017	0
Date de la sortie	01/07/2020	507 501
TRI		28,68%







actions à éme

mission prena

rapport pour

Nous vous p

ci-après, selon





















- la soci

généra

rémun

générale.

Les actions no

pleine propriét

Les actions n

entièrement as

à toutes les dis

(1) Les h
de co
sécur
électr

Tous les brev

Société [CETH

prévue par la lég

[1] PEM : Proton

consistante et

aucune indemni

par l'Apporteur

« *L'apporteur se*

pu ou pourront ê











Nous avons, e

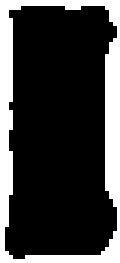
- nous
 l'opéra
 de ses

- nous a
 signé e

[2] ADEME : Ag

industriel et con

le numéro 385 2













appréciation d

Les valeurs i

déterminées :

- Id

sto

o











financiers app

Nous estimo

mesure où ell

- Ie
- Ie
- p
- Ie

La répartition

détenu par

empiriques d

Ces indicateu

- le

so

- la crois

- et les p

Par prudence,

ensemble form

estimé à un m

Nous avons r

Nous avons a

et effectué di

jusqu'à l'horiz

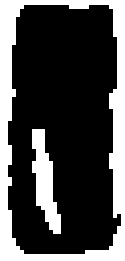
calculée.

En outre, les

nous ont paru











Enfin, il co

hypothèses

l'activité co

marchés très

réalisations c

Nos travaux c

de commerce



